



**AGENCE**

**RÉGIONALE**

**DE SANTÉ**

Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Son rôle,  
ses missions**

# AGIR POUR LA SANTÉ

## DE TOUS

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) est un établissement public administratif, sous tutelle ministérielle, en charge de la définition, de l'animation et du suivi du projet régional de santé. Elle se compose d'un siège situé à Marseille et de six délégations départementales.

L'ARS Paca définit, programme et s'assure de la mise en œuvre de la politique régionale de santé, en concertation avec les acteurs de santé, les élus et les usagers du système de santé et en tenant compte des spécificités régionales.

Son domaine d'intervention couvre un large champ de compétences traduisant une approche décloisonnée et globale de l'organisation du système de santé : la prévention, la veille et la sécurité sanitaire, la santé publique et environnementale, les soins et les prises en charge médico-sociales, l'organisation des soins de proximité et des soins hospitaliers.

### Notre mission

- ▶ contribuer à réduire les inégalités de santé ;
- ▶ assurer un meilleur accès à la santé ;
- ▶ organiser les parcours de santé des patients ;
- ▶ favoriser une meilleure efficacité des dépenses de santé ;
- ▶ piloter la gestion des crises sanitaires.

### 600 agents engagés pour l'avenir de notre santé

L'ARS Paca unit les personnels et les ressources des services de santé de l'Etat et de l'Assurance maladie.

Sa création le 1<sup>er</sup> avril 2010 a permis de rassembler des directions régionales et départementales des affaires sanitaires et sociales (ex Drass et Ddass), de l'Agence régionale de l'hospitalisation (ex ARH) et des services sanitaires régionaux de l'Assurance maladie.

Aujourd'hui nous sommes près de 600 agents à agir, au quotidien, pour une meilleure santé dans notre région.

# LE PROJET RÉGIONAL

## DE SANTÉ :

## LA FEUILLE DE

## ROUTE DES ARS



Le Projet régional de santé (PRS) fonde la politique régionale de santé dans notre région. Ce document organise et coordonne les acteurs de santé pour garantir, aux habitants de la région, l'accès à des soins et des services de santé de qualité, au domicile, en ville et en établissements.

Il définit, en cohérence avec la stratégie nationale de santé et dans le respect des lois de financement de la sécurité sociale, les objectifs de l'agence sur cinq ans, ainsi que les mesures pour les atteindre. Il s'inscrit dans les orientations de la politique nationale de santé et se conforme aux dispositions financières prévues par les lois de finances et les lois de financement de la sécurité sociale.

Le projet régional de santé est arrêté par le Directeur général de l'agence régionale de santé pour cinq ans, après avis officiel du Préfet de région, du Conseil régional, des conseils départementaux, des conseils municipaux et de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA).

### Le projet régional de santé comprend :

- ▶ le cadre d'orientation stratégique (COS), qui détermine les objectifs généraux et les résultats attendus à l'horizon de 10 ans ;
- ▶ le schéma régional de santé (SRS) établi pour 5 ans, sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;
- ▶ et le programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS).

### Une politique régionale de santé concertée

Notre politique régionale de santé est concertée. Les instances de démocratie sanitaire donnent leurs avis sur les travaux de l'agence.

L'ARS Paca travaille en étroite collaboration avec ses partenaires. Elle associe à ses travaux les usagers, les acteurs de santé, les professionnels de santé, les élus, les représentants de l'État au travers d'instances de pilotage et de concertation.

# NOTRE

# ORGANISATION

## L'agence : un siège et six directions départementales



Au plus près des besoins de santé,  
l'agence agit dans tous les territoires  
de notre région.

# Le Directeur général

**Yann Bubien,**  
Directeur général de l'ARS Paca.



Il dispose de pouvoirs étendus puisqu'il accorde les autorisations des établissements et services de santé et des établissements et services médico-sociaux. Il est ordonnateur des recettes et dépenses et représente l'agence en justice et dans tous les actes de la vie civile.

## Organisation interne

**La direction générale** pilote l'agence et assure le suivi des missions d'appui de communication et documentation et les missions d'inspection et de contrôle.

**Le secrétariat général** pilote la direction des ressources humaines, l'expertise juridique, le budget, le contrôle de gestion et les moyens généraux.

**La direction des politiques régionales de santé** en charge du développement des projets territoriaux et transversaux (PRS, CLS, parcours de santé, coordination territoriale...), du pilotage de la stratégie financière, de l'animation de la démocratie sanitaire et des ressources humaines en santé.

**La direction des soins de proximité** définit et met en œuvre l'organisation de soins de proximité, pour garantir l'égalité devant l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire régional.

**La direction des affaires juridiques et de l'inspection** regroupe le service des soins psychiatriques sans consentement, le service inspection, contrôle et réclamations, et le service juridique. Elle apporte son expertise aux autres directions et services de l'ARS, ainsi qu'au partenaires de l'agence, sur l'ensemble de ces champs.

**La direction de la santé publique et environnementale** porte la politique de prévention et de promotion de la santé, de veille et de sécurité sanitaire, de surveillance épidémiologique et de santé publique et environnementale.

**La direction de l'organisation des soins** définit et met en œuvre l'organisation régionale des soins hospitaliers et garantit la performance et la qualité de l'offre sanitaire.

**La direction de l'offre médico-sociale** définit et met en œuvre l'organisation régionale des soins et services pour les personnes handicapées et les personnes âgées et garantit la performance et la qualité des prises en charge médico-sociales.

**La direction des services numériques** pilote la stratégie régionale du numérique en santé et accompagne la transformation numérique de l'ARS.



## Six directions départementales...

... sont installées dans les villes chefs-lieux des six départements de notre région.

Elles y animent les instances départementales de démocratie sanitaire. Auprès des usagers, des collectivités territoriales, des préfetures et des représentants de l'État, des acteurs de la santé et du médico-social, chaque direction départementale déploie les missions de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### **Au quotidien, l'ARS s'attache à relever deux défis**

Celui de la transversalité : de la prévention au médico-social en passant par l'hôpital et les soins de proximité.

Celui de la proximité : elle nous est instamment demandée par les professionnels de santé et par les élus des territoires.



Les agents en directions départementales de l'ARS Paca sont les interlocuteurs privilégiés, que ce soit dans le champ sanitaire, médico-social ou dans le domaine de la prévention, pour apporter des réponses cohérentes au sens large à l'échelle du territoire. C'est la priorité que nous donnons à notre action. Sur le plan plus technique, la direction départementale prend l'attache des directions métier pour pouvoir apporter une réponse précise.

La diversité des métiers et le haut niveau d'expertise des agents de l'ARS Paca constituent une réelle richesse qui permet chaque jour de mettre en œuvre le projet régional de santé au plus près des besoins du terrain.

## Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est informé et consulté sur les grandes orientations de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que la mise en œuvre de la politique régionale de santé. Il émet notamment un avis sur :

- ▶ le Projet régional de santé (PRS)
- ▶ Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)
- ▶ les résultats annuels de l'Agence.

**Il est présidé par le préfet de région et comprend :**

- ▶ des représentants de l'État ;
- ▶ des représentants de l'assurance maladie, choisis notamment parmi les représentants des organisations syndicales ;
- ▶ des représentants des associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées ;
- ▶ des représentants des usagers du système de santé, social et médico-social ;
- ▶ des personnalités qualifiés ;
- ▶ à titre consultatif, des représentants du personnel, un député et un sénateur élus dans un des départements de la région.

## Le saviez-vous ?

Notre logo affiche un grand « S » pour symboliser une vision large de la santé et de la solidarité.

Les couleurs de l'ARS évoquent celles de nos partenaires et la pastille tricolore les valeurs de service public sur lesquelles est fondée l'organisation du système de santé.

## Les instances de démocratie en santé


- ▶ des conseils territoriaux en santé qui contribuent à faire remonter les besoins de santé des populations et à associer les acteurs locaux à l'organisation du système de santé sur les territoires ;
- ▶ une conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) qui contribue à l'élaboration de la politique de santé dans la région.

## Les commissions de coordination

Trois commissions de coordination des politiques publiques de santé :

- ▶ prévention, santé scolaire, santé au travail et protection maternelle et infantile,
- ▶ prise en charge et accompagnement médico-social,
- ▶ coordination de l'offre de soins de proximité.





Adresse du siège :  
132, boulevard de Paris  
13003 Marseille

Téléphone :  
04 13 55 80 10

[www.paca.ars.sante.fr](http://www.paca.ars.sante.fr)